

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type Ford	Transit	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	FORD (D)	82 E6 (9 places)	moteur : N X B	CH 0301 36

Constructeur FORD-WERKE Aktiengesellschaft, K ö l n (BRD)
 Identification sur la plaquette du constructeur = "82 E6"
devant le No du châssis = "GB 82"
 Plaquette constr. à droite, latéralement, vers l'entrée
 N° du châssis à gauche, à l'avant, latéralement sur le longeron
 Ident. du moteur "NXB" à l'avant, à droite, en haut, sur le bloc, près de la pompe à eau
 Importateur princ. FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) SA., Kurvenstrasse 35, 8021 Zurich
 Véhicule homologué prototype Signes fixes dans code du type voir l'identification

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 6
 Direction mécanique
 Transmission mécanique synchronisée
 Nombre de vitesses 4 Entraînement AR
 Frein de service hydraulique, 2-circuits, à expansion interne,
assistance par dépression, sur toutes les roues
régulateur selon charge, sur les roues AR
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur
 Contrôle 2 circ. par différence de pression; lampe-témoin séparée

Moteur
 Marque FORD Type N X B
 Construction V Temps 4
 Carburant B Position avant
 Refroidiss. eau Nombre cylindr. 4
 Alésage 93,66 Course 72,42
 Cylindrée 1995 CV-impôt 10,16
 Puissance en CV 70 DIN à V/min 4500
 Bruit 76 dB/A à V/min 4500
 Silencieux 2 = 255x255x110 / 200 x ø 145 mm
 Mesure des gaz ECE-15 *
 Déparasitage ECE-10, OCE annexe 8, chiffres 3+4 = D

Carrosserie limousine
 Nombre de portes 3 + 1 AR Indic. vit. km/h
 Ceintures sécurité **) Rétroviseur de chaque côté
 Cale -- Attelage
 Antivol verrouillage de la direction
 Nombre de places 1 9 av. 3 centre 3 ar 3
 Dimensions
 Longueur 3000 ext. 5180 Empattements 3000
 Largeur 1850 2070
 Hauteur 1500 2150 Voie av 1640 ar 1540
 Porte à faux lat. -- Voies av -- ar --
 av 730
 ar 1250 1450 Braquage g 12000 d 11500
 Distance volant - vers l'avant du véhicule

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	<u>775</u>	<u>735</u>	<u>1510</u>
Charge utile	<u>145</u>	<u>1595</u>	<u>1740</u>
Poids total	<u>920</u>	<u>2330</u>	<u>3250</u>
Garantie fabr.	<u>185 R 14 C</u>	<u>185 R 14 C</u>	<u>(Variantes +)</u>
Dimens. pneus	<u>6 / 2,5</u>	<u>6 / 2,5</u>	<u>voir</u>
Ply / bar	<u>1230</u>	<u>2460</u>	<u>remarques)</u>
Charge pour V max	<u>120</u>	<u>120</u>	

Garantie poids remorquable avec frein
 Garantie poids remorquable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble **avec frein** 4465
 Poids remorquable testé
 Vitesse maximale selon le constructeur 114 km/h
 Vitesse maximale testée --- km/h

Equipement	CR ou SCR	(E)	
Feux de route	CR ou SCR	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	dans CR ou SCR
Feux de position	R-S1	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	1	(E)	
Clignoteurs	av	1	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar 1 (E)
Feux de gabant	av		ar
Feux complement.			
Eclairage plaque	2/ séparés		
Essuie-glace	2 balais avec/ sans lave-glace		
Avertisseurs	Motorcraft TPAR 556 + TPAR 557 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	FORD (D)	175	Transit
Homologation N°	CH	0301 36	
Carrosserie	limousine		
Places	total 9	avant	3
Poids à vide	1510	Carburant	B
Charge utile	1740	CV-impôt	10,16
Poids total	3250	Cylindrée	1995

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve près de la plaquette du constructeur.
- ** Ceintures de sécurité: position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis; des ceintures du type "A r4m" sont exigées.
- + Variante de pneus: 185 SR 14 Reinforced, AV = 1090 (2,1) / AR = 2460 (2,5), 180 km/h, voies inchangées.
195 R 14 C, 6 PR, AV = 1380 (2,5) = AV = 2760 (2,5), 120 km/h, voies inchangées.

A noter dans le permis de circulation:

- ne peut être utilisé que pour le transport de charges basses, sinon une paroi de protection est exigée.

(L) Lieu et date de l'homologation

Rothrist, 18.8.75 / 04.09.75 (1.10.75 - gaz d'échappement)

Homologation fédérale des types de véhicules